

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****COMMUNE DE CHATILLON LE DUC****Séance du 07 novembre 2022****Nombre de conseillers**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Représentés : 4
- Absents : 1

La convocation du Conseil
Municipal a été faite le : 28
octobre 2022

Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 08
novembre 2022

Catherine BOTTERON



Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Fabien PELLETIER, Maire-adjoint.

M. Fabien PELLETIER a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Yasmina CATTIN, Marie-Christine BERTRAND, Laëtitia MOUCHET, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR, Renaud COLSON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Catherine BOTTERON donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, Mme Séverine PUTOT donne pouvoir à M. Simon DUGAS, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD

Absents : Pierre MONTRICHARD

- Délibération 2022-60 : décision modificative n° 2

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022-20 du conseil municipal en date du 24 mars 2022 adoptant le Budget Primitif pour l'exercice 2022,

Vu la délibération 2022-39 du conseil municipal en date du 30 juin 2022 adoptant la décision modificative n°1,

Vu l'arrêté préfectoral 2022-0811-006 du 11 août 2022 relatif à la compensation du coût pour les communes de moins de 3500 habitants de la souscription des contrats d'assurance de protection fonctionnelle de leurs élus,

Considérant la facture de Grand Besançon Métropole pour le paiement de l'adhésion « Aides aux communes » à imputer sur le chapitre des charges de personnel et la validation par M. le Comptable public,

Considérant la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022,

Considérant les trois augmentations successives du SMIC en 2022,

Considérant le trop-perçu de Dotation Forfaitaire en 2022 pour un montant de 3.322 €,

Considérant les travaux en régie réalisés en 2022 : rénovation salle Claude Comte, rénovation salle copieur mairie, toilettes (dont PMR) au centre Bellevue, création cuve récupération eau de pluie, rénovation de la maison des assistantes maternelles,

Considérant la prise en charge partielle des voyages scolaires en direct auprès des prestataires,

Considérant la nécessité d'ajuster certains comptes budgétaires,

Il est proposé de modifier les écritures budgétaires de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : F. de petit équipement		9 230.00 €
D 611 : Contrats prestations services	8 281.00 €	
D 615232 : Réseaux		2 300.00 €
D 6251 : Voyages et déplacements		5 100.00 €
D 637 : Autres impôts & taxes		20.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 281.00 €	16 650.00 €
D 6216 : Personnel affecté par le GFP		8 281.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		5 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		2 000.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		1 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		16 281.00 €
D 7419 : Reversement sur DGF		3 322.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		3 322.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	30 605.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	30 605.00 €	
D 023 : Virement section investissement		21 503.88 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		21 503.88 €
D 21311 : Hôtel de ville		4 522.77 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		13 323.94 €
D 2135 : Instal. gén. agenc. aména. cons		3 657.17 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		21 503.88 €
D 6531 : Indemnités élus		1 200.00 €
D 6532 : Frais de mission élus		1 200.00 €
D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. élus		350.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 750.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		21 503.88 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		21 503.88 €
R 722 : Immobilisations corporelles		21 503.88 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		21 503.88 €
R 74718 : Autres		117.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		117.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité / à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modifications des écritures budgétaires telles que définies dans le tableau ci-dessus

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :